

● Un projet vieux de plus de vingt ans

Le projet des *Machines de l'île* naît au tout début des années 2000 alors que le projet urbain *Île de Nantes – Rives de Loire* vient d'être lancé au sein de ce qui n'est pas encore *Nantes Métropole* mais la *Communauté urbaine de Nantes* présidée par Jean-Marc Ayrault et dont le directeur général des services est Laurent Théry.

A l'origine des *Machines de l'île*, deux « co-auteurs » : Pierre Oréface, responsable de l'association *Manaus* et François Delarozière, de la compagnie *La Machine*, association loi 1901, née à Toulouse. Les deux hommes se connaissent bien car Pierre Oréface a été l'administrateur de la compagnie de spectacles de rue *Royal de Luxe*, à Toulouse puis à Nantes, de 1985 à 1998, date à laquelle il prend ses distances d'avec le directeur artistique Jean-Luc Courcoult. Quant à François Delarozière, d'après J.-L. Courcoult : « *Il s'est occupé de près et de loin à l'élaboration d'un certain nombre de machineries que je projetais dans l'imagination de mes spectacles* »¹.

L'étude initiale est intitulée : *Île de Nantes – Étude pour l'aménagement d'un équipement culturel et touristique*. Cela se présente comme un parcours ponctué d'attractions (présentées comme autant d'œuvres artistiques) sur l'île de Nantes, notamment sur le Parc des Chantiers (Prairie-auduc), dont *Le Grand éléphant*, *le Carrousel des Mondes marins* et... *L'Arbre aux oiseaux*, prévu initialement à la pointe est de l'île (quartier CRAPA – Beaulieu), qui deviendra plus tard *L'Arbre aux hérons*.

Les deux premières « machines », réalisées par la compagnie *La Machine - Le Grand éléphant* et *Le Carrousel des Mondes marins* - sont aujourd'hui en exploitation sur le Parc des Chantiers. Ils ont coûté, respectivement **10 millions d'euros** pour la construction du *Carrousel des Mondes marins* et **3,2 millions d'euros** pour celle du *Grand éléphant* (chiffres officiels qui mériteraient un examen plus approfondi, notamment pour vérifier s'ils comprennent les études et la rémunération des « concepteurs »). À ces « machines », il convient d'ajouter l'exploitation de la *Galerie des Machines* et du prototype de la branche de *L'Arbre aux hérons*, mais aussi la gestion des Nefs et du Parc des Chantiers.

Ces *Machines de l'île de Nantes* sont désormais exploitées dans le cadre de la délégation de service public (DSP) assurée par la Société publique locale (SPL) *Le Voyage à Nantes* présidée par Fabrice Roussel, maire de La Chapelle-sur-Erdre et vice-président de Nantes Métropole, et dirigée par Jean Blaise (voir aussi **Annexe n°2**).

Il convient donc de ne pas confondre la compagnie *La Machine* (association loi 1901) dirigée par François Delarozière, « co-auteur » des machines avec Pierre Oréface (qui touchent donc des droits d'auteur pour l'exploitation des dites machines), et *Les Machines de l'île de Nantes*, considérées comme un équipement de la SPL *Le Voyage à Nantes*. Cela, d'autant plus que Pierre Oréface, est aussi salarié du *Voyage à Nantes*, comme directeur des *Machines de l'île de Nantes* depuis 2007 et directeur artistique de certains événements produits par l'équipement qu'il dirige. (Voir aussi **Annexes n°1 et 2**).

¹ Lire à ce sujet : <https://etatsetempiresdelalune.blogspot.com/2014/05/jean-luc-courcoult-la-confusion-de.html>

- **1700 tonnes d'acier : qui dit mieux ?**

Extrait du site internet de la compagnie *La Machine* (tel que présenté en septembre 2019) :

« Troisième étape du grand projet de rénovation urbaine de l'île de Nantes, L'Arbre aux Hérons est une œuvre d'art implantée au cœur d'un site unique, l'ancienne carrière Miséry à Chantenay (sic). Située face à la Loire, à 800 mètres de l'île de Nantes, cette architecture en mouvement accompagne la création d'un nouveau jardin urbain baptisé Le Jardin extraordinaire et la requalification du quartier du bas-Chantenay.

Avec une hauteur de 35 mètres, une couronne de 50 mètres de diamètre et un tronc de 15 mètres de diamètre, L'Arbre aux Hérons est une sculpture colossale en acier d'environ 1700 tonnes. Le végétal s'enracine dans cette structure métallique, prenant la forme de jardins suspendus. Après avoir accédé aux premières terrasses en empruntant un escalier à double révolution, le public circule de branches en branches, découvrant ainsi à chaque ramification, un nouveau paysage. Cette sculpture vivante est habitée par plus de trente animaux et plantes qui constituent le bestiaire mécanique. Nichés à la cime de l'Arbre, un couple de hérons embarque une quinzaine de passagers pour un vol circulaire à plus 40 mètres au-dessus de la ville en perpétuelle transformation.

*La construction de l'Arbre prendra cinq années. Nous souhaitons construire, partager avec les habitants et raconter en temps réel cette incroyable aventure artistique, humaine et industrielle, ici à Nantes, et dans le monde. » (Voir aussi **Annexe n°3**)*

- **Un budget « héronné » à géométrie variable**

En juillet 2016, Johanna Rolland a officialisé le lancement du projet *L'Arbre aux hérons* pour **un coût de 35 millions d'euros** (chiffre avancée depuis 2007) et une ouverture au public prévue pour le printemps 2022 sur le site de la carrière Miséry, transformée en *Jardin extraordinaire*, en bord de Loire, à la limite du quartier de Chantenay.

Mais, en juillet 2021, après des années d'atermoiements, il a été demandé aux responsables du projet une mise à jour budgétaire pour la réalisation de l'arbre, tant il paraissait évident que les 35 millions annoncés initialement ne seraient pas suffisants. Ce qui s'est avéré puisque, de 35 millions d'euros, **on est alors passé à 52,4 millions d'euros**, soit 17,4 millions d'euros supplémentaires.

Il avait été aussi annoncé que le plan de financement devait répondre à une règle de trois : **un tiers à la charge de Nantes Métropole, un tiers issu de financements privés** (mécénat des entreprises et dons des particuliers) **et un tiers provenant d'autres sources (autres partenaires publics)**. Un fonds de dotation a été créé pour gérer la collecte des fonds privés et les actions de mécénat (voir ci-après).

Et, depuis l'annonce des nouveaux chiffres (52,4 millions d'euros) en octobre 2021, un groupe de travail composé d'élus du conseil métropolitain se réunit désormais pour suivre et analyser le projet avant qu'une décision finale sur la nouvelle enveloppe globale soit soumise au vote de l'ensemble du Conseil métropolitain (vote qui devait initialement intervenir le 10 décembre 2021 mais qui pourrait être reporté pour des raisons inconnues).

Fonds de dotation. - Par délibération du conseil métropolitain du 10 février 2017, **Nantes Métropole a décidé de participer à un fonds de dotation - le Collectif Arbre aux hérons - destiné à mobiliser et à impliquer les autres acteurs du territoire** : la Chambre de commerce et d'industrie, soutenue par le MEDEF 44, le Crédit mutuel, la Jeune chambre économique sud-Loire et le Relais Atlantique (économie sociale et solidaire). Ce fonds est présidé par Bruno Hug de Larauze, par ailleurs président-directeur général de l'entreprise d'IDEA-Groupe et président de la Chambre de commerce et d'industrie de région (CCIR) des Pays de la Loire. Une déléguée générale a été recrutée dans une certaine précipitation, en septembre 2017, pour administrer ce fonds de dotation en la personne de **Karine Daniel, ex-député PS de Nantes Ouest (là où se situe la carrière Miséry)**, ex-adjointe au maire de Nantes et ex-vice-présidente de Nantes Métropole, qui avait été battue quelques mois plus tôt aux élections législatives de 2017.

Après un premier avis défavorable de l'administration des Impôts, le fonds de dotation a obtenu un rescrit fiscal qui va dans le sens de la reconnaissance par la Direction des finances publiques du statut culturel du projet. Cela permet de faire bénéficier les donateurs d'une réduction d'impôt (60% des versements dans la limite de 5% du chiffre d'affaires).

La campagne de financement participatif qui a été lancée en 2019 par le fonds de dotation a permis de récolter 373 525 € réunissant 5511 contributeurs. Le moins que l'on puisse dire est qu'on est encore loin du compte...

● Des marchés de « pré-études » sans mise en concurrence

Le 10 février 2017, le conseil métropolitain, qui a déjà confié le pilotage de la requalification du Bas-Chantenay (dont la carrière Miséry) à Nantes Métropole Aménagement (NMA), charge cette société publique locale (SPL) de mener les études nécessaires pour « *finaliser la conception de l'Arbre aux Hérons et travailler à son intégration dans son environnement* », c'est-à-dire dans la carrière. Le coût prévisionnel des études - annoncé par la maire de Nantes - est alors de 4 millions d'euros dont 1 million de Nantes Métropole sur l'année 2017 (+ 1 million sur 2018 ?) et 2 millions financés par « *des fonds privés déjà identifiés* », à savoir le Crédit Mutuel. Cette phase d'étude doit s'achever en 2019.

Puis le 8 décembre 2017, le conseil métropolitain « *autorise* » Nantes Métropole Aménagement à confier des « *pré-études* » de réalisation à la compagnie *La Machine*, à Pierre Oréface et à François Delarozière moyennant 2,435 millions d'euros HT plus 140.000 euros HT de droits d'auteur. Des études de sols et géotechniques seront commandées par ailleurs pour 636.000 euros HT.

À la suite de cette décision, un avis d'attribution de marché pour un montant de **2,575 millions d'euros** suivant **une procédure négociée sans mise en concurrence** est publié en janvier 2018 par TED, supplément au *Journal officiel de l'Union européenne*². Le marché porte sur « *la réalisation d'une étude de définition du projet d'Arbre aux Hérons permettant de confirmer sa faisabilité dans le respect des contraintes du site retenu, du coût d'opération défini et des contraintes réglementaires applicables à ce type d'équipement* ». Il est attribué à « *un groupement d'opérateurs économiques* », à savoir : la compagnie *La Machine* (association loi 1901 ayant son siège en Haute-Garonne), à François Delarozière et à Pierre Orefice. (Voir aussi **Annexe n°4**).

Le 4 octobre 2019, le conseil métropolitain a voté favorablement pour un montant d'études complémentaires pour *L'Arbre aux hérons* estimées à 1,5 million d'euros (1 481 700 €). L'enveloppe prévisionnelle des études est donc passée de 2,9 millions d'euros (2 973 183 € HT) à 4 454 883 HT.

● **La situation en novembre 2021**

Le contexte général dans lequel *L'Arbre aux hérons* est censé « pousser » a évolué. À Nantes, comme prévu, une partie du *Jardin extraordinaire* a été inaugurée en septembre 2019. Les bâtiments alentours ont été rasés (l'ancien garage Renault de l'autre côté de la rue et le bâtiment attenant à la carrière Miséry). L'objectif était, en septembre 2019, que le *Jardin extraordinaire* puisse abriter, en son cœur, *L'Arbre aux hérons* à l'horizon 2022.

Mais avec l'explosion du coût de réalisation de *L'Arbre aux hérons*, on a aussi appris en octobre 2021 que, finalement, **l'arbre ne sortirait de terre qu'en 2027**. La conseil métropolitain devrait être invité dans les prochains mois à se déterminer sur le montant de l'enveloppe globale désormais fixée à 52,4 millions d'euros, ce qui représenterait – si la règle de trois est maintenue (1/3 Nantes Métropole, 1/3 autres partenaires publics, 1/3 mécénat et financements privés) – un coût de 17,5 millions à la charge de Nantes Métropole dont 6 millions ont déjà été dépensés sur le mandat précédent (2014 – 2020). Restera à convaincre les autres acteurs – publics et privés – à dépenser le solde de... 35 millions d'euros.

Et encore, on ne parle ici que du coût de la construction (de la conception à la réalisation) . Bien d'autres dépenses seront nécessaires, ne serait-ce que le coût des infrastructures de transport pour accueillir les 500 000 visiteurs attendus chaque année... (lire ci-après *Les points litigieux*).

2 <https://ted.europa.eu/TED/notice/udl?uri=TED:NOTICE:016551-2018:TEXT:FR:HTML>

- **Les points litigieux**

- LA LÉGALITÉ

Comme indiqué dans l'article de *Mediacités* (voir Annexe n°1), tout ce qui a été financé (de la conception des deux « co-auteurs » jusqu'aux réalisations de la compagnie *La Machine*, à Nantes et – désormais - à Toulouse) l'a été dans le cadre de l'exception culturelle, c'est-à-dire sans mise en concurrence par dérogation au code des marchés publics. Un marché public peut en effet être négocié sans publicité ni mise en concurrence lorsqu'il « *a pour objet la création ou l'acquisition d'une œuvre d'art ou d'une performance artistique unique* » (article 30 du [décret n° 2016-360 du 25 mars 2016](#)).

Nantes Métropole Aménagement, « *agissant au nom et pour le compte de Nantes Métropole* » s'en explique ainsi : « ***Ses auteurs (NDLR : Pierre Oréface et François Delarozière) sont seuls titulaires des droits intellectuels attachés au projet et donc seuls susceptibles de le définir avec précision, de l'adapter aux contraintes opérationnelles et d'en finaliser la conception-réalisation.*** »

C'est un peu comme si un artiste – un Christo par exemple - avait dû concevoir l'emballage du Pont-Neuf sans se poser à priori la question de sa faisabilité et qu'ensuite il avait été le seul capable de décider si, techniquement et financièrement, il était possible d'exposer cette œuvre.

Même si l'administration fiscale et le contrôle de légalité semblent reconnaître cette situation, il n'en demeure pas moins qu'il existe un flou – qui ne date pas d'aujourd'hui – sur le rôle et les rétributions des deux co-auteurs, rémunérés en droits d'auteur, comme du choix de l'opérateur systématiquement désigné, la compagnie *La Machine* (qui n'a jamais publié ses comptes) dont le directeur est... François Delarozière. Surtout quand il s'agit de « pré-études »... Quant à Pierre Oréface, il pourrait être demain l'exploitant salarié de « son œuvre », comme il l'est déjà avec *Le Grand éléphant* et *Le Manège des Mondes marins*.

Depuis le début des années 2000, ce « groupement » - François Delarozière, Pierre Oréface, la compagnie *La Machine* associé au *Voyage à Nantes* pour leur exploitation (à travers son département *Les Machines de l'Île* dirigé par... Pierre Oréface) - a trusté tous les nouveaux équipements touristico-culturels de Nantes. D'où un sentiment d'une certaine lassitude, voire de rejet, de la part d'un nombre croissants d'électeurs et d'électrices qui ne comprennent pas cette obstination à faire travailler les mêmes auteurs-opérateurs depuis près de vingt ans.

- SUR LES FORMES « ARTISTIQUES »

La modernité n'est pas de répéter à l'infini des formes « artistiques » - ou qui se prétendent telles - avec des objets spectaculaires et toujours pesants qui relèvent plus de l'animation ludique du territoire. Des formes qui, d'ailleurs, datent pour leur conception de la fin des années 1990. La modernité serait, au contraire, de permettre l'émergence de formes nouvelles en s'intéressant de près aux créateurs capables de faire souffler un vent nouveau sur la cité, avec une attention soutenue aux enjeux environnementaux et culturels du territoire. Pour certains : « *L'imaginaire de La Machine est pauvre, ringard, fait de resucées, d'emprunts bruts.* » (voir aussi **Annexe n°5**).

La dimension artistique des « machines » se discute mais, ce qui est sûr en tout cas, c'est que le projet de *L'Arbre aux hérons* est, d'ores et déjà, la résultante d'un choix en matière de politique culturelle (ou touristique ?) sans que la question des priorités à établir n'ait été évoquée.

- LES COÛTS INDUITS

L'équilibre d'exploitation : Outre le coût de la construction, il demeure une incertitude financière concernant l'équilibre d'exploitation de *L'Arbre aux hérons*. Un parc d'attraction a vocation à couvrir ses frais, et même à gagner de l'argent (voire beaucoup d'argent dans le cas du Puy-du-Fou). Or, il est déjà admis que *L'Arbre aux Hérons* serait déficitaire. Fabrice Roussel, premier vice-président de Nantes Métropole, a même annoncé que la collectivité pourrait assumer jusqu'à 15 % de son coût de fonctionnement. Mais 15 % de quelle somme ? Si l'on ne parle que des frais de personnels (65 équivalents plein temps), 15 % représenteraient au moins 300 000 euros par an.

L'entretien : Nantes métropole a récemment voté un budget de 0,915 million d'euros pour la rénovation décennale du *Carrousel des mondes marins*, soit près de 10 % de son coût de construction. Faudrait-il remettre au pot plus de 5 millions d'euros tous les dix ans pour entretenir *L'Arbre aux hérons* (a priori plus vulnérable aux intempéries que le Carrousel) ?

Le renouvellement des attractions : Un parc d'attractions ne vit que si ses clients reviennent, mais ils ne reviennent que s'il présente des nouveautés. C'est pourquoi la Galerie des machines crée régulièrement de nouvelles attractions financées par Nantes métropole. Comme *L'Arbre aux hérons* devrait être déficitaire, qui paierait les nouvelles attractions ? Reviendrait-on demander aux mécènes de supporter un tiers de leur coût, comme pour la construction de *L'Arbre aux Hérons*

L'accès au site : Le choix a été fait d'installer *L'Arbre aux hérons* dans la carrière Miséry sans aucun débat démocratique hormis les délibérations du conseil métropolitain et quelques réunions publiques où les participants ont plutôt été mis devant le fait accompli. Cette installation va pourtant avoir de lourdes conséquences pour les riverains qui vivent sur le coteau de la butte Sainte-Anne et, au-delà, sur l'aménagement de ce passage étroit en bord de Loire. Comment s'y rendra-t-on ? Comment vont s'organiser les flux ? Quelle place sera laissée aux véhicules motorisés ? Et combien ces infrastructures vont-elles coûter ?

Les aléas possibles : En cas de gros problème du genre pandémie, on l'a vu, un tel équipement devient un gouffre financier : qui pourrait affirmer qu'il n'y aura jamais d'autre covid-19 ? De plus, *L'Arbre aux hérons* risque d'être impraticable une partie du temps pour raisons météorologiques. Pluies, vent, grosses chaleurs, grands froids, rendraient sa fréquentation inconfortable, ou même dangereuse (alors qu'ils n'interrompent pas le fonctionnement des *Machines de l'île*).

- LA DÉMOCRATIE

La démocratie en matière de politique culturelle – et même d'industrie touristique - ne consiste pas à ratifier les yeux fermés des décisions qui ont été prises dans l'ombre d'un cabinet et/ou dans l'entre soi d'un copinage qui ne date pas d'hier entre certain.e.s élu.e.s, hauts fonctionnaires et des «artistes » fussent-ils les plus talentueux. C'est, au contraire, d'être capable de mettre en débat de telles décisions parce qu'elles ont des conséquences sur les capacités budgétaires de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes, en investissement et, à terme, en fonctionnement. Or, il faut bien constater que *Les Machines* ont été imposées aux habitants de la métropole nantaise sans aucun débat.

Le projet est aussi rejeté par un nombre croissant d'habitants du quartier Sainte-Anne / Chantenay car il participe de la gentrification de ce quartier – autrefois quartier populaire désormais très prisé par les cadres « supérieurs » – d'ici et d'ailleurs - qui jettent leur dévolu sur les maisons individuelles de ce quartier nantais. Au détriment de la diversité sociale car cela provoque une hausse du foncier et de l'immobilier désormais inaccessible aux personnes ayant des revenus modestes.

Par ailleurs, alors que d'autres propositions ont été faites qui n'ont jamais fait l'objet du moindre débat, des voix s'élèvent pour contester le choix global de l'aménagement de la carrière Miséry : « *La mise en exploitation d'un interstice ensauvagé, avec tous les moyens de la bruyante mécanique du tourisme de masse et de la propagande métropolitaine. Le fric, les bulldozers et les conférences de presse.* » (voir aussi **Annexe n°5**).

Ici, c'est donc bien la question du modèle de développement pour une ville comme Nantes qui est posée. De quelle ville avons-nous besoin ? Une ville-attraction dans une période qui s'interroge sur la sobriété nécessaire si l'on veut lutter efficacement contre le réchauffement climatique ? Un territoire de démocratie et de justice sociale ou un accaparement de ses espaces et de ses ressources dans le dos des habitant.e.s ?

ANNEXES

1. Extrait de l'article de Mediacités Nantes « Les machines géantes, ces hôtes encombrants pour Toulouse » Erwan Seznec, 18 septembre 2017.

Alors que la compagnie *La Machine* développe ses projets à Nantes depuis le début des années 2000, elle a aussi vendu ses services à la Ville de Toulouse (où elle est née en 1999). Cela a donné naissance à la *Halle de la Machine* (<http://www.halledelamachine.fr/>), comme il existe à Nantes la *Galerie des Machines*. La *Halle* de Toulouse est un équipement de Toulouse Métropole qui a passé une délégation de service public avec une association codirigée par François Delarozière (directeur artistique) et Olivier Landry. Cette installation toulousaine a donné lieu à un article de *Mediacités Nantes* :

Les charmes équivoques de l'exception culturelle

La délégation de service public qui lie La Machine à Toulouse Métropole a été passée en mars 2018 dans le cadre de l'exception culturelle, c'est à dire sans mise en concurrence, par dérogation au code des marchés publics. La finalité de l'exception culturelle est de soustraire au jeu du marché « la création ou l'acquisition d'une œuvre d'art ou d'une performance artistique unique ». En pratique, du cirque au théâtre en passant par La Machine, d'innombrables « performances artistiques » ont aussi un caractère marchand. Remplacer les appels d'offre par des subventions est donc un choix « économiquement contestable et juridiquement risqué », pointait un rapport commun de l'inspection générale des affaires culturelles et de l'inspection générale des finances dès... 2007. Quand les marchés se chiffrent en dizaines de millions d'euros, l'exception culturelle expose les élus à des accusations de copinage. Procès faciles, mais pas forcément injustifiés. Dans le cas de La Machine, de plus, on ne peut plus parler de performance « unique », puisqu'elle est désormais à résidence à Toulouse, Nantes et Calais.

À lire également, les trois enquêtes de *Mediacités Nantes* consacrées à la compagnie des Machines.

- [Long Ma, machine nantaise et marionnette politique chinoise \(7 décembre 2017\)](#)
- [Derrière le succès artistique, la lourde facture des Machines de l'île \(15 mars 2018\)](#)
- [Les Machines de l'île, ingénieuse mécanique à transformer l'argent public \(19 avril 2018\)](#)

2. Extrait du rapport de la Chambre régionale des comptes sur la Société publique locale *Le Voyage à Nantes* pour les exercices 2011 et suivants (délibération de la Chambre en date du 7 septembre 2017)

« La Chambre a analysé l'organisation de la commande publique, et tout particulièrement, l'opération de construction du carrousel des mondes marins (d'un montant global de 10 M€).

La SPL n'a pas toujours respecté les obligations légales, réglementaires ou contractuelles qui s'imposaient à elle. La chambre relève que le pilotage de l'opération Carrousel a été

insuffisant : bien que le budget alloué ait été globalement respecté, le suivi de l'opération aurait dû être davantage fiabilisé.

Le contrat de délégation de la gestion du site des Machines de l'Île suppose une collaboration étroite avec l'association La Machine qui a participé à la construction du Carrousel et a effectué de régulières opérations de maintenance. La chambre estime que les modalités de ces collaborations doivent être davantage formalisées, eu égard à leur fréquence et aux montants concernés. »

Le rapport complet : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/societe-publique-locale-spl-le-voyage-nantes-loire-atlantique>

3. **Dossier de présentation de *L'Arbre aux hérons* (réalisé par ses concepteurs) :**
[L'Arbre aux Hérons – Dossier de présentation et abécédaire](#)

4. **Sur les études préalables à la réalisation de *L'Arbre aux hérons* :**
[Avis d'attribution de marché des études préalables de *L'Arbre aux hérons*](#)

5. **À lire aussi :**
Carrière Miséry. Destruction de la ville sauvage. Collectif PUMA / Nantes. A la criée.
www.alacriie.org